

# DOSSIER D'INSCRIPTION

à l'examen professionnel d'accès au grade

DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF·IVE  
DE CLASSE EXCEPTIONNELLE  
D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES  
SPÉCIALITÉS ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET ACTION ÉDUCATIVE DE LA VILLE DE PARIS

Ouvert à compter du 15 mai 2023

Début du retrait des dossiers : 6 mars 2023

Fin de retrait des dossiers : 7 avril 2023

Dépôt du dossier d'inscription :  
avant le 7 avril 2023 - Minuit



Feront l'objet  
d'un rejet les dossiers  
d'inscription adressés  
électroniquement après  
le 7 avril 2023 - Minuit

## Conditions à remplir :

Peuvent faire acte de candidature, les secrétaires administratif.ive.s de classe supérieure justifiant d'au moins **1 an dans le 6<sup>e</sup> échelon et 3 ans de services effectifs** dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre 2023.

**À titre transitoire pour l'année 2023**, peuvent faire acte de candidature, les secrétaires administratif-ives de classe supérieure ayant au moins **1 an d'ancienneté dans le 5<sup>e</sup> échelon** et justifiant d'au moins **3 ans de services effectifs** dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre 2022.



# PROGRAMME DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

L'examen professionnel comprend une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

## ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ



## DOSSIER RAEP

Constitution d'un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) par le·la candidat·e. Le jury examinera ce dossier, constitué exclusivement des informations figurant sur le formulaire remis par l'administration lors de l'inscription, qu'il notera en fonction des connaissances et de l'expérience acquise par le·la candidat·e durant son parcours professionnel.

*Coefficient 1*

## ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION



## Entretien avec le jury

Entretien avec le jury sur le fondement du dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) remis par le·la candidat·e.

La présentation par le·la candidat·e de ce dossier, d'une durée de 5 à 6 minutes maximum, sera suivie d'une libre conversation avec le jury permettant d'apprécier l'expérience professionnelle du·de la candidat·e, ses qualités de réflexion et d'expression, ainsi que ses motivations et ses capacités à exercer de futures responsabilités et à appréhender son environnement professionnel.

Le jury pourra également demander au·à la candidat·e de répondre à des questions de mise en situation professionnelle ou d'actualité.

*Durée de l'épreuve : 20 minutes - Coefficient 3*

